

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ontario a la parole.

L'hon. M. Starr: J'aimerais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Il a laissé entendre que le gouvernement serait prêt à instituer une enquête judiciaire; a-t-il l'intention de ne pas agir, au sujet des calomnies qui ont été faites, jusqu'à l'enquête judiciaire alors qu'on entendra les témoins et qu'on formulera des conclusions? Est-ce bien ce qu'il a voulu dire?

L'hon. M. Churchill: C'est ce qu'il veut: reporter tout à plus tard.

Le très hon. M. Pearson: Toutes sortes de déclarations ont été faites à la Chambre cet après-midi, et des allégations ont été formulées à la Chambre et hors de la Chambre. Je demande au député qui s'est montré si indigné, il y a quelques moments, parce que nous ne ferions rien à ce sujet, s'il appuiera la motion formulée au Parlement pour l'institution d'une enquête judiciaire—c'est ce que l'opposition a réclamé pour l'affaire Spencer, et la question dont il s'agit touche la sécurité nationale. L'opposition appuiera-t-elle la motion?

L'hon. M. Starr: Puis-je demander au premier ministre, en le priant de bien vouloir répondre, s'il a l'intention, d'après cette méthode, de laisser planer ce stigmate sur tous ceux qui faisaient partie du gouvernement à cette époque-là, jusqu'à ce que les conclusions soient obtenues? Devrait-il en être ainsi, à son avis?

Le très hon. M. Pearson: Mon honorable ami considérerait-il certains stigmates dont lui est ses amis nous ont marqués au cours des derniers mois, en tant que gouvernement? Aurait-il fallu, à son avis, une enquête parlementaire sur la déclaration, par exemple, du chef de l'opposition, il n'y a pas très longtemps: «Voter pour le gouvernement libéral, c'est donner libre cours au crime organisé au Canada».

A-t-il réclamé une enquête parlementaire à ce moment-là?

L'hon. M. Bell: Pourquoi le très honorable représentant n'agit-il pas comme un premier ministre ordinaire? (*Exclamations*)

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, on a eu probablement, au cours des deux ou trois dernières minutes, un

indice net de la véritable maladie dont souffre le Parlement.

Des voix: Vous.

L'hon. M. Hamilton: Nous sommes en présence d'un homme qui porte le titre de premier ministre et qui traite notre assemblée à la manière dégagée d'un fin finaud, à propos d'une très sérieuse...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il faut respecter à la Chambre certaines institutions; je prie donc le député, comme j'en ai prié celui d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), de limiter ses remarques à la question de privilège soulevée par le député du Yukon (M. Nielsen).

La Chambre doit étudier en ce moment une mesure très particulière, et la règle de pertinence dit clairement que l'on doit limiter nos observations au sujet dont la Chambre est saisie.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, vous savez que nous avons trouvé à redire à la déclaration faite aujourd'hui à la Chambre par le ministre de la Justice, selon laquelle la conduite du chef de l'opposition devrait faire l'objet d'une enquête par une Commission royale. Il a dit que du temps où il était ministre dans un autre ministère, et il faut supposer que c'était celui de la Défense nationale, il avait entendu des rumeurs ou des bruits qu'il a répétés aujourd'hui à la conférence de presse à l'extérieur de la Chambre.

Voici ma question: pourquoi le ministre de la Justice, qui connaît ces choses depuis plusieurs mois, les a-t-il gardées pour lui-même pendant tout ce temps? N'a-t-il pas fait son devoir quand il était ministre associé de la Défense nationale, et porté alors ces graves accusations?

Comment peut-on croire sur parole un homme qui se lève en cette enceinte pour prétendre qu'il sait ces choses depuis des mois, mais attend aujourd'hui pour s'en servir?

J'accuse maintenant le ministre d'avoir participé...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément au paragraphe 3 de l'article 6 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations.

A six heures cinq ce soir, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), appuyé par l'honorable député de Greenwood (M. Brewin), a proposé:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la présidence ayant proposé le vote, plus de cinq députés se sont levés pour s'opposer à la tenue du vote.